



Revalorisation d une pension alimentaire

Par **ronike**, le **16/09/2008** à **08:36**

Bonjour,rnrnDivorcée de puis 2002, j ai 2 enfants en garde alternée.rnJe perçois une pension alimentaire du fait de la rémunération légèrement supérieure l'époque de mon ex mari.rnrnVoici le calcul de la pension :rnrnPension 92 euros x A (nouvel indice)rnrn_____rnrnB (indice de base)rnrnRevalorisation chaque annéé , ce qui fait à peu près 2 euros d'augmentation !!!rnrnMon ex mari gagnant de plus en plus par rapport à moi, puis-je demander une revalorisation conséquente de la pension alimentaire ? Sachant que les frais engendrés par les 2 enfants sont total équité moitié/moitié.rnrnJe perçois en salaire mensuel 1500 euros et lui 2100 eurosrnrnMerci d'avance de répondre

Par **lawyer 57**, le **16/09/2008** à **16:56**

Bonjour, rnrnSachez que les pension aliementaire sont toujours révisables.rnToutfois pour être révisée, il est nécessaire que la situation financière des parties ait été modifiée depuis la dernière décision.rnDonc il faut une modification des revenus ou des charges de l'un, l'autre ou des deux.rnDans votre cas, le fait que votre ex mari gagne plus est un motif de révision, mais encore faut il que de votre côté vous n'ayez pas moins de charge (crédit...) ou plus de revenu.rnDe la même façon il ne faudrait pas que l'augmentation des revenus de votre ex se soit accompagnée d'une augmentation de ses charges.rnrnBref tout celà est possible, et la solution la plus simple pour mettre les choses à plat, c'est de saisir le juge aux affaires familiales d'une demande d'augmentation de pension alimentaire